@WORK: UNE OFFRE DE REFERENCE POUR FACILITER LA PRATIQUE DU SPORT EN ENTREPRISE



Le bien-être des salariés au travail, et leur productivité, est aujourd'hui un sujet majeur pour les chefs d'entreprises. C'est pour cela que la **Fédération du sport d'entreprise (FFSE)** a décidé de mettre en place une **offre de référence** pour aider à la mise en place de la pratique sportive en entreprise. Cela permet de simplifier les démarches pour les dirigeants de société, leur assurer une qualité et une sécurité pour tous les salariés et leur faire gagner un temps précieux. De leur côté, les salariés bénéficieront d'un meilleur bien-être au travail, et d'une meilleure santé physique et morale.

Lancement prévu le 15 octobre.

En quoi consiste @work by FF Sport d'Entreprise?

C'est une offre de services qui s'appuie sur une plateforme digitale innovante, qui permet à l'entreprise un accès unique et simplifié à un large choix d'offres multi-opérateurs sportifs en visio, dans les locaux de l'entreprise ou en extérieur, certifié et sécurisé par la FFSE.

Depuis 2003, la Fédération du Sport d'Entreprise (FFSE) a pour objet la mise en place d'actions afin de favoriser la pratique sportive au sein des entreprises françaises. Elle est la seule à posséder l'agrément de l'Etat pour remplir cet objectif.

Dès l'obtention par la France de l'organisation des Jeux Olympiques d'été 2024,le gouvernement français s'est fixé comme objectif d'augmenter le nombre de pratiquants d'une activité physique et sportive de 3 millions. Pour cela, la FFSE a créé @work, une offre sportive, ambitieuse et adaptée à toutes les entreprises françaises et à leurs salariés quelle que soit la taille de l'entreprise.

La Fédération possède un rôle central en réunissant l'ensemble des opérateurs concernés: associations sportives, opérateurs privés, collectivités territoriales.

Dans un premier temps, présentée à Matignon par le président de la FFSE Didier Besseyre, puis à Jean Castex, encore président de l'ANS avant d'être nommé 1^{er}ministre, @work s'inscrit dans la nouvelle organisation du sport.

Le sport fait du bien aux salariés et aux entreprises



Le monde du sport et de l'entreprise ont souvent du mal à communiquer, dans un marché qui reste encore fragile et morcelé. Cependant, chaque nouvelle étude démontre l'impact grandissant du sport en entreprise auprès des décideurs et de leurs salariés. Lorsque les conditions sont réunies pour pratiquer dans de bonnes conditions, 98% des salariés sont satisfaits et 100% des chefs d'entreprises recommandent à leurs pairs de développer des activités sportives.

Le principal frein pour passer à l'action pour les chefs d'entreprises, repose sur la difficulté de leur mise en oeuvre: choix des actions, des prestataires, risques juridiques et fiscaux ... C'est la raison d'être de l'offre @work by FF Sport d'Entreprise

"Une solution simple, actuelle, diversifiée et sécurisée pour toutes les entreprises et leurs salariés".

Alain Pelillo, Directeur Général de FFSE production, gestionnaire de @work

Les avantages de l'offre:

- Simplifier: Un accès unique pour les entreprises grâce à une plateforme digitale innovante.
- Diversifier: Par un large choix d'offres sportives sur tout le territoire pour tous les niveaux
- Adapter : En visio, dans les locaux ou en extérieur
- Certifier : Tous les intervenants sont diplômés et certifiés via un contenu pédagogique délivré par la FF Sport d'entreprise.
- Sécuriser : Assurer une pratique avec une double sécurisation pour l'employeur et l'employé



Les bienfaits:

- Pour les entreprises:
- 6 à 9% de gain de productivité
- Réduction d'un tiers de l'absentéisme chez les pratiquants réguliers
- Amélioration de la marque employeur
- Pour les salariés:
- Amélioration de leur vie personnelle et de leurs activités professionelles
- Amélioration de leur bien-être et de leur
- Augmentation de leur durée de vie
- Meilleure gestion de leur stress au sein de l'entreprise

Comment ça fonctionne?

- → Commandes, réservations et paiement en ligne d'un seul geste
- → Nombre de séances: l'objectif est de faire participer les salariés à au moins 1 séance/ semaine = 40 séances/an
- → En moyenne 16 salariés/ séance pour un coach : suivi personnalisé
- → Reporting et bilans réguliers
- → Le prix des séances peut être indifféremment à la charge de l'entreprise, du salarié ou être réparti entre les deux. La plateforme gère la répartition des sommes à régler directement
- → Fixé en moyenne à 110ε HT, le prix des séances peut être ajusté en fonction du type d'activité, de la localisation et du volume. Pour un groupe de 16 salariés, cela représente un coût de $6,90\varepsilon$ / personne.

Pour les opérateurs sportifs et leurs coachs

- Accéder à un statut reconnu d'opérateur agréé
- Développer l'activité commerciale
- Bénéficier de marge rentable
- Mise à disposition d'outils performants et innovants dont le système de visio
- Gestion administrative performante, sécurisation des paiements
- Prise en charge de la formation des coachs et formation continue



Elodie Bonnin

AgenceBernas**COM**

Communication RP Sport - Forme

PARIS - ANNECY

elodie.bonn in @bernascom.com

Mob. + 33 6 82 27 87 42 - Tel : 01 45 26 25 92

www.bernascom.com

26 rue d'Orgemont – 77400 Lagny sur Marne